

LE MESSAGEUR DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

TAHITI 25. — N° 10.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana poe 10 maiti 1876.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).
En un an, 10 fr.
Six mois, 6 fr.
Trois mois, 3 fr.
Un numéro, 20 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
à l'Imprimerie de Gouvernement.

PRIX DES ANNONCES (au moment de leur insertion).
Les 25 premières lignes, 25 centimes.
Au-dessus de 25 lignes, 20 centimes.
Les annonces récurrentes se paient à raison de 10 centimes par ligne, première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté : promulguant les lois des 25 mai 1838 et 2 mai 1855 sur les justices de paix ; — rendant exécutoires les divers rôles des contributions ; — au sujet de l'entretien du chemin vicinal de Fautaua. — Nominations. — Avis administratif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Faits divers. — La Paix. — Situation de la culture agricole. — Mouvement commercial. — Annonces hydrographiques. — Mouvements du port. — Annonces. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Îles de la Société,

Vu la dépêche ministérielle en date du 13 mai 1873, ensemble les articles 7 et 10 du décret du 18 août 1868 ;

Vu l'arrêté du 27 mars 1874 portant promulgation de diverses lois, décrets, ordonnances et règlements mis en vigueur dans les Établissements français de l'Océanie et l'Article du Protectorat ;

Attendu que les lois des 25 mai 1838 et 2 mai 1855 ont été omises dans cette promulgation ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 28 décembre 1875 ;

Sur la proposition du chef du service judiciaire ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Sont promulguées dans les Établissements français de l'Océanie et les États du Protectorat la loi du 25 mai 1838 et celle du 2 mai 1855, sur les justices de paix, modifiant la première (1) ;

Art. 2. Lesdites lois sont et demeurent exécutoires dans toutes celles de leurs dispositions qui ne sont pas contraires aux arrêtés et règlements en vigueur dans la colonie, notamment en ce qui touche la compétence étendue accordée aux juges de paix dans les Établissements français de l'Océanie.

Art. 3. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin* et au journal officiels de la colonie.

Papeete, le 23 février 1876.

O^e GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Chef du service judiciaire,

LOUIS DE LAVARD.

(1) Le texte de ces lois sera publié dans un prochain numéro du *Messageur*.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Îles de la Société,

Vu les articles 41, 42, 43 et 60 de l'arrêté du 10 décembre 1874 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Est rendu exécutoire le rôle supplémentaire des îles Marquises pour le 4^e trimestre 1875, s'élevant à la somme de cent francs, pour la contribution personnelle.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 1^{er} mars 1876.

O^e GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

LA BARRÉ.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Îles de la Société,

Vu les articles 41, 42, 43 et 60 de l'arrêté du 10 décembre 1874 portant règlement sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes ;

Vu l'article 3 de l'arrêté de même date sur les contributions indirectes ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Sont rendus exécutoires les rôles principaux de Tahiti et Moorea pour l'année 1876, s'élevant ensemble à la somme de cent vingt-cinq mille six cent seize francs, qui se décomposent comme suit :

	Contributions		Patentes.	Licences.	Total.
	Personnelle.	Mobilière.			
Tahiti et Moorea.....	22,520	3,396	59,360		85,216
Tahiti.....				40,400	40,400
Total.....	22,520	3,396	59,360	44,400	125,616

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 1^{er} mars 1876.

O^e GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

LA BARRÉ.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Îles de la Société,

Vu la demande de M. Brander relative à l'entretien du chemin de Fautaua ;

Vu l'article 2 de l'arrêté local du 20 juin 1863 ;

Attendu qu'aucune disposition n'a été indiquée par laquelle les ressources seraient entretenues le chemin vicinal de Fautaua ;

Considérant que l'entretien des autres voies de communication semblables est mis à la charge des riverains ;

Vu les rapports du directeur des ponts et chaussées des 14 et 22 février dernier ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. L'entretien du chemin remontant la vallée de Fautaua, classé comme chemin vicinal par l'arrêté du 20 juin 1863, sera assuré à frais communs par les propriétaires riverains, qui devront défrayer aux réquisitions qu'aurait à leur adresser à cet égard le service des ponts et chaussées.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 2 mars 1876.

O^e GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

LA BARRÉ.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 7 mars 1876, rendu sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur et du procureur de la République, chef du service judiciaire, M. de BRUNY, sous-lieutenant d'infanterie de marine, officier d'état civil français du canton de Yaroa, a été chargé des mêmes fonctions en ce qui concerne les indigènes, à compter du 16 mars courant, pour les districts de

Papeari,
Afaahiti,
Poua,
Taurua,
Vairao,
Teahupo.

Par décisions du même jour, le gendarme Botallard, chef de brigade à Tiaré, a été nommé officier de l'état civil pour les districts de

Papenoo,
Tiaré,
Mahoara,
Hitiara ;

Le gendarme Chevalier, chef de brigade à Atimano, a été nommé officier de l'état civil pour les districts de

Punaauia,
Paea,
Pagara,
Maitahi ;

Le gendarme Sautel, chef de brigade à Papeari, a été nommé officier de l'état civil pour les quatre districts de Vile Moorea. Ces nominations auront leur effet à compter du 16 mars courant.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

AVIS.

Adjudication publique pour le transport régulier et hebdomadaire de la correspondance et des passagers à effectuer entre Papeari et Moorea et vice versa.

Le public est prévenu que le samedi 17 avril 1876, à deux heures de relevée, il sera procédé, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, pour l'entretien de la correspondance régulière et hebdomadaire entre Papeari et Moorea et vice versa.

Le cahier des conditions particulières relatives à cette adjudication est déposé au bureau du commissaire aux approvisionnements, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

AVIS.

Les ordres de l'exercice 1875 pour le service Colonial et pour le des transports par terre est fixé au 31 mars courant.

Les personnes qui ont des créances au compte de ces deux services sont invités à se présenter au trésor avec leurs mandats, avant cette date, pour en recevoir le montant.

Les mandats non payés au 31 mars 1876 seront annulés, et leur règlement sera pour avoir lieu qu'en France. — 3 —

Service des Substances.

Le public est prévenu que le mercredi 15 mars courant, à 2 heures de relevé, il aura procédé, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de la viande fraîche, des animaux vivants, des aliments légers et rafraichissants, du fourrage sec et vert et de l'argent pour achat de légumes vivants nécessaires aux équipages de la flotte, aux rationsnaires de la colonie et à l'hôpital militaire, du 1^{er} avril 1876 au 31 mars 1879 inclusivement.

Le cahier des charges de ladite fourniture est déposé au bureau du commissaire aux substances, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Départ du Courrier.

Le brig-golette *Paloma* est parti lundi dernier 6 mars pour porter à San Francisco le courrier destiné à l'Europe et aux deux Amériques.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Papete, le 10 mars 1876.

Le *Manager* s'empresse de mettre sous les yeux du public la traduction de l'extrême d'une lettre du *Challenger* adressée à un habitant de Tahiti. Puisse la probabilité d'entendre se valoir bientôt! Nous verrions alors ce que nous ne laissons pas que d'être cruel quand on songe aux événements intéressants dont le monde est quotidiennement le théâtre et dont on n'a connaissance et que longtemps après leur accomplissement. Il faut aussi remercier l'auteur de cette lettre pour la réserve charmante que pose d'un câble sous-marin lui inspire, ainsi que de la manière toute délicate dont il exprime sa reconnaissance pour l'accueil cordial fait au *Challenger* dans nos parages :

H. M. S. CHALLENGER.
Baie de Valparaiso, 7 décembre 1875.

Le résultat le plus important de nos sondes entre Tahiti et cette place (Valparaiso) est peut-être le peu de profondeur relative du Pacifique Sud. Des sondages pris entre le point marqué par 40° Sud et 130° Ouest et Valparaiso, les cinq derniers sont compris entre 2,300 et 2,400 brasses, et les autres entre 1,425 et 1,540 brasses. Aucune de nos vingt sondes de Tahiti à Valparaiso n'a dépassé 2,000 brasses; et comme le même fait se reproduit entre Tahiti, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, on peut dire que votre charmante et délicate lie se situe par le télégraphe à l'Amérique et à l'Australie, et formera une station importante de cette ligne. Aucun câble sous-marin n'est cependant nécessaire pour relier nos cœurs à la reine des îles du Pacifique, où nous avons trouvé la perfection de l'hospitalité et passé de si délicieuses journées.

La pêche de Montreuil.

On nous communique la note suivante, qui fera, à coup sûr, venir l'eau à la bouche à bien des amateurs :

Montreuil-aux-Pêches, Montreuil-sous-Bois, pays cher aux Parisiens par ses fruits délicatissimes, est à six mille lieues au-delà des mers, et ne peut, malgré la célérité relative des communications, nous gratifier de ses produits nouveaux.

Qui de nous expédient, malgré l'abondance des fruits tropicaux, n'a souvent regretté quelques-uns de ces fruits délicieux dont notre enfance était si friande et dont nous n'entendons même plus prononcer le nom, quoique le souvenir éveille encore en nous une convoitise bien réelle. Aussi que de fois se prend-on à dire : Oh si Tahiti pouvait produire tel ou tel fruit !

Ces desirs sont enfin satisfaits, réalisés aujourd'hui, car il nous a été donné de voir la première pêche obtenue à Tahiti, grâce à des soins bien dirigés.

Le pêche, *Amegilla Persica*, de la famille des Rosacées, est originaire de la Perse, comme l'indique son nom. Ce fruit, à la peau veloutée et chatoyante, à la chair fondante et parfumée, qui sur goût exquis rappelle l'ananas et la fraise, a fait son apparition à Tahiti. Nous avons été assez heureux pour toucher et sentir cette pêche adorable que l'on venait de cueillir à Papete et qui nous a rappelés les beaux produits de la France.

L'espèce que nous avons vue est la pêche mignonne hâtive de Montreuil. Il est petit, à surface luisante; la chair est un peu fine, fondante, parfumée, sucrée, délicate; son noyau n'est pas adhérent.

Nous pensons néanmoins que ce fruit est susceptible d'être perfectionné. On en comprendra la raison, quand on saura que la pêche nouvellement née a poussé, dans le jardin particulier du gouverneur, sur un vieux tronc de pêcher déperé, presque abandonné, et qui donnait cependant quelques fruits sérieux sur deux ou trois branches qui surmontent le pied.

Cette année, de nouvelles fleurs ont apparu; mais comme elles tombaient sur et à mesure de leur écloppure, l'on a eu l'heureuse idée de faire à l'arbrier et en dessous quelques incisions aux branches qui les portaient. C'est ainsi que, par ce procédé bien simple, on a pu conserver trois fruits, qui, chaque jour, produisent un beau fruit, dont deux adhérent encore à l'arbrier et s'empresment de profiter des chauds rayons solaires pour atteindre leur parfaite maturité.

Le pêche étant l'arbre fruitier le plus difficile à acclimater, nous pouvons espérer pour Tahiti des résultats aussi heureux pour les

autres fruits à noyau, amandier, abricotier, prunier, etc., et nous croyons savoir que leur introduction dans l'île a été tout dernièrement tentée par un grand amateur de fruits. Le pêcheur dont il est question dans cette note aurait été importé d'Australie il y a quelques années.

Exposition de Philadelphie.

Le 4 juillet 1876 il y aura un siècle que la déclaration qui a séparé les colonies américaines de la Grande-Bretagne a été signée et que une nation nouvelle et indépendante a été constituée. C'est pour célébrer cet anniversaire que le congrès des États-Unis a ordonné la construction et l'ouverture à Philadelphie, dans l'État de la Pennsylvanie, où la déclaration de l'indépendance fut signée, d'une grande exposition industrielle où toutes les ressources du pays seraient réunies et mises en comparaison avec les productions analogues des autres nations.

On trouve au sujet de la construction des édifices qui abriteront cette exposition, quelques renseignements intéressants dans le *Science Record*, un recueil scientifique américain des plus complets. Nous reproduisons ci-dessous ces renseignements :

Cette exposition, qui fait face à l'avenue de l'Orme, *Elm avenue*, et en est distante de 170 pieds, ne couvrira pas moins de 20 acres de surface. L'ensemble des édifices aura la forme d'un parallélogramme s'étendant de l'est à l'ouest sur 1,880 pieds, et du nord au sud sur 464 pieds. Ils seront divisés en sections latérales dont chacune sera réservée à une nation; la section des États-Unis aura une surface de 128,000 pieds carrés, la surface totale à l'intérieur et non compris toutes les voies de communication étant de 350,000 pieds carrés.

En outre des constructions principales, il y aura un bâtiment spécial pour les machines couvrant au moins 12 acres, un autre pour l'agriculture couvrant 8 acres, un bâtiment pour l'horticulture avec un grand conservatoire, sans compter un grand nombre de constructions de dimensions moindres qui auront des destinations spéciales, et dans lesquelles notamment on pourra étudier les procédés de fabrication du verre, du papier, la préparation du fer, du coton, du lin, du jute, etc. Les machines les plus perfectionnées seront tentées de construire un certain nombre d'appareils faisant ressortir le caractère architectural spécial à chacune d'elles.

Les bâtiments réservés aux arts formeront un ensemble séparé situé sur la partie la plus élevée du grand plateau de Landsdowne et tournés vers la rue de la ville qu'ils domineront; ils sont sur une terrasse de 6 pieds au-dessus du niveau général du plateau, qui lui-même est à 116 pieds du niveau de la rivière Schuylkill qui baigne la ville. Le style de la construction est de la renaissance. Les matériaux employés sont le granit, les grès et le fer, sans un seul morceau de bois, et les bâtiments sont entièrement à l'épreuve du feu. Les dimensions de cet édifice sont 365 pieds en longueur, 210 en largeur et 95 pieds de hauteur. Vers l'extérieur, cette construction offre les dispositions suivantes :

L'édifice central, un pavillon à charnière extrême, deux arcades reliant le tout; la section centrale a 95 pieds de long sur 72 de haut, les pavillons 45 pieds de long sur 60 de haut, les arcades 90 pieds de long sur 40 de haut; treize marches mènent à l'entrée principale, qui mesure 70 pieds de large et se compose de trois portes monumentales de 40 pieds de hauteur et de 15 de large donnant sur une cour et séparées par des colonnades supportant des statues colossales de même dimension. Toute la façade est à terrasse, et le centre des bâtiments est surmonté d'un dôme terminé par une statue colossale. Le tout est construit sur un sous-sol de 12 pieds de hauteur.

Le chemin de fer transatlantique.

La Société de géographie de Paris s'est occupée, le 21 décembre, dans sa cinquante-cinquième séance générale, du chemin de fer Central asiatique, le projet gigantesque que M. de Lesseps a pris en main. M. Cotard a examiné et discuté les divers tracés proposés. Il a condamné les projets qui nécessitent le transbordement des voyageurs et des marchandises; c'est-à-dire ceux qui font passer le nouveau chemin de fer par Constantinople. La ligne qui, partant de Vladikavkas, touche à Tiflis, Téhéran, Hérat et Kandahar, à l'incunément de passer dans des pays difficiles et habités par des peuples hostiles; celle de Samarkand à Khiva et à Balch traverse des déserts où manqueraient toutes les ressources. La ligne de Nijni Novgorod à Tiumen, plus au nord, réclamée par le commerce de la région de l'Oural, est aujourd'hui concédée et se fera bientôt, mais ne mènera aux Indes qu'au moyen d'un embranchement appelé le *Tschikand*. Le seul véritablement pratique et par lequel on trouvera certainement tout ce qu'il faut est, à l'est, le chemin de fer qui, partant d'Orenbourg, desservira Tschikand, centre du commerce asiatique, Samarkand, et, passant par Balch et Caboul, aboutira à Peshawar. C'est un chemin de fer de 3,780 kilomètres, nomme de temps et d'argent on n'est pas à l'abri de l'écoulement. Le voyage de l'Inde sera, en effet, réduit à onze jours et à une somme de 1,350 francs, au lieu des trente et un jours et des 2,200 francs qu'il exige aujourd'hui.

La République de Saint-Martin.

M. le comte de Bruc a récemment remis à M. le ministre des affaires étrangères les lettres qui l'accréditent en qualité de chargé d'affaires de la République de Saint-Martin près le gouvernement français.

L'État de Saint-Martin, petite enclave du royaume d'Italie, a conservé, malgré l'annexion de l'État du Pape, son rang parmi les États européens. Son indépendance, reconnue par les puissances, n'a subi aucune atteinte dans les remaniements nombreux dont la péninsule italienne a été le théâtre. Aujourd'hui le droit de frapper monnaie d'argent et d'or appartient aux habitants de la République de Saint-Martin conserve le droit de représenter au sein des puissances étrangères.

Avec la République d'Andorre — la première puissance de l'Europe — en suivant l'ordre alphabétique — et l'État monarchique de Monaco, la République miniature de Saint-Martin est un curieux spécimen de gouvernement en miniature. Les capitaines — capitaine en premier et capitaine en second — y exercent le pouvoir exécutif. Ils ont sous leurs ordres pour maintenir le respect du

La loi, une troupe composée de quarante soldats. C'est plus que suffisant, dans un pays qui mesure une superficie de cinquante-neuf kilomètres carrés, et qui compte en tout sept mille citoyens. Le chef-lieu, à lui seul, possède trois mille habitants.

Une des deux villes du pouvoir exécutif fonctionne une cour de instruction. Dix sont et composés de deux magistrats, dont les deux tiers se renouvellent tous les ans. Enfin le pouvoir législatif est exercé par soixante députés élus.

Le régime de Paris était vacante depuis trois ans environ, en attendant le retour du dernier ministre plénipotentiaire, M. le duc d'Aquiva, comte d'Avigdor.

Les hommes gras.

A Gregory's Point, dans le Connecticut, vient de se réunir pour la neuvième fois l'Association des hommes gras. Les journaux américains donnent d'amusantes détails sur les Rires qui ont eu lieu à cette occasion le 25 août dernier, et sur les personnalités « grasses » qui y ont pris part. Il a fallu prendre des mesures extraordinaires pour amener au lieu de la réunion les principaux invités.

Ainsi William Perkins, président de l'association, pesant 373 livres malgré son jeune âge (vingt-six ans), a dû être transporté de chez lui dans un charriot; M. Sherwood (320 livres), plus soucieux de sa dignité, était venu de New-Milford dans une voiture à quatre roues. Il avait fallu une seconde d'ouvriers de la station, armés de crics et de leviers, pour le hisser à son aise dans le véhicule.

La salle du festin était naturellement remplie de curieux. Songez donc, il y avait là bébé Murphy, pesant 303 livres, avec son ami le petit Fish, pesant 337 livres, plus le président et d'autres « hommes gras ». Après les salutations d'usage eut lieu une série de grosses poignées de main entrecoupées par des libations successives et copieuses.

La séance du club a commencé par le pesage des candidats nouveaux. On n'accepte pas de membres pesant moins de 200 livres. Aussi un grand nombre de récidivistes ont été écartés, faute d'ampleur suffisante. La réunion était du reste nombreuse : sans compter les personnes invitées, il y avait une centaine de membres de la société représentant à peu près un poids global de 19 tonnes.

A leur arrivée à Gregory's Point, le sol tremblait sous leurs pas comme si un troupeau d'hippopotames était entré dans la ville. dit un reporter qui ne peut être évidemment qu'un candidat évincé pour insuffisance de poids. Puis a eu lieu le dîner.

Chaque « homme gras » occupait à la table du festin une place double; la table elle-même, aménagée spécialement pour les convives, avait des retentes semi-circulaires adaptées aux capacités de chaque dîner. Du reste, elle était d'une construction plus solide qu'à l'ordinaire, pour pouvoir supporter le poids énorme des mets offerts aux différents services.

Les « hommes gras » ont consommé, en somme, 100 boisseaux d'huîtres, 10 tonnes de pommes de terre, 300 livres de carpes, 100 livres d'anguilles, 300 livres de saumon, sans compter des montagnes de viande, bœuf, mouton, agneau et gibier. Comme boisson, on n'a servi que de la bière; 300 tonnes y ont passé.

Après ce repas pantagruelique a eu lieu l'élection d'un président et d'un vice-président de la société pour l'année prochaine. Le tout s'est terminé par un bal où les danseurs de deux sexes ont surtout brillé par leur poids de dévaloir. Puis chacun a regagné ses pensions comme il était venu, qui en broquette, qui en voiture, qui en chariot.

Le canal du Gange est réparé aujourd'hui l'une des plus belles œuvres hydrauliques du monde. Commencé en 1848, sous la direction de l'ingénieur Roby Cautley, il était terminé, pour sa première branche, en 1854. Cette branche s'étend sur une longueur de 600 kilomètres; ses branches secondaires arrosent 500 kilomètres et ses dérivations près de 5,400. Le passage de ce canal au-dessus d'une rivière a nécessité la construction de ponts-écluses de quinze arches, celui sur une plaine basse, établissement de la coupe, sur une levée artificielle de plus de 5 kilomètres de long et 10 mètres de haut. Le canal du Gange sert à la fois à la navigation et à l'irrigation.

VARIÉTÉ

LA PUCE

De reproche des humains implacable ennemi,
Un redouté mais éternel de son sort;
Je me repais de sa chair, et je le fais voir
Dans les bras de celui qui désire ma mort.

Depuis Balaïeu, la puce, puisqu'il faut l'appeler par son nom, s'est éternellement rebelle. Vous croyez peut-être que ce petit monstre n'est bon qu'à troubler le repos des humains. Détrompez-vous. La puce est un animal extrêmement intelligent, et avec un peu de bonne volonté on pourrait dire qu'il ne lui manque que la parole. Si elle se repait de sang, c'est qu'il lui faut bien que tout le monde s'en aille et ne soit pas tant à l'aise. Elle ne lui a pas donné le goût de l'herbe ou des confitures. Chacun prend son bien où il le trouve, et on n'est pas maître de son estomac.

Mais c'est là un détail mesquin, indigne d'arrêter l'attention. Élevons-nous donc une fois pour toutes au-dessus des préjugés vulgaires. Parce que vous vous serez gâtés de temps à autre, est-ce une raison pour méconnaître ce que la divine Providence a mis de finesse et d'esprit dans un avorton qui n'est pas gros comme une tête d'épingle? Quand on veut être raisonnable, il faut avoir faire la part des choses. Or ce que je viens d'apprendre sur le compte des puces m'inspire toutes sortes d'égaux. à leur endroit, je le déclare sans rougir, et, dussent-elles me tâtouer comme un sauvage de la Papouasie, rien ne m'ôttera le courage de mon opinion.

C'est un ex-colonel de cavalerie à l'armée des Vosges qui m'a inspiré ce respect de la puce. M. Henri Gay a beaucoup étudié cet animal, tantôt civilisé et tantôt sauvage, et il a écrit de sa main d'une touche amie, il a recueilli ses confidences; il a appris à connaître ses vertus qui ne se livrent qu'à la longue, et il a consigné le fruit de ses observations dans un livre dont il a bien voulu me communiquer les premiers chapitres.

Apprenez donc que la puce est capable de recevoir une éducation complète, naturellement proportionnée à sa taille et à la disposition de ses organes. On ne lui a pas encore enseigné à jouer du piano

ou à retourner le roi à l'écarté; ce dernier exercice est le privilège de bestioles d'une organisation plus avancée, et nombre de Parisiens ont pu voir sur les boulevards de vulgaires piers qui gagnaient à tout coup, comme les gens plus authentiques. Les puces n'en sont pas encore là, cela viendra peut-être; jusqu'ici M. Henri Gay se voit obligé de reconnaître que leurs petits talents, tout merveilleux qu'ils soient, se limitent à une catégorie assez restreinte.

Disons tout de suite que les découvertes de notre correspondant ne datent pas d'hier. Les drapeaux de puces, les Bédels de ces tiges en miniature, ont parcouru l'Europe depuis bien des années. Mais il leur est arrivé récemment de livrer leur secret, et c'est ce secret que M. Henri Gay dévoile avec une complaisance justement émue.

Il s'agit d'abord d'habituer les puces à la marche. On ne sait que trop que ces insectes ont une brusquerie d'allures désespérante. Ce sont de petites personnes sèches, qui réalisent d'instinct la fable du mouvement perpétuel. Or il est de toute nécessité d'accroître cette humeur capricieuse et de les déshabituer de ces façons de kangourous. On les enferme donc dans une petite boîte qui se met au premier bond; plus la malheureuse puce proteste et plus son supplice est rigoureux. Elle batit par se lasser. La fatigue a raison de la révolte de ses nerfs; elle comprend qu'il n'y a rien à faire contre la destinée et elle se résigne.

C'est le premier acte. Quand son propriétaire juge que la rébellion a accompli son œuvre, il sort l'artiste de sa prison et il procède à son harnachement. Dur labeur! On la sangle à la troisième articulation et au moyen d'un cheveu ou d'un fil de soie très-fin, noué sur le dos.

Ainsi équipée, notre puce est mise à la chaîne et abandonnée à de nouvelles méditations. Le plus souvent son instinct se réveille. La pauvreté se croit libre et n'a rien de plus pressé que de recommencer ses gambades. Mais chaque saut la ramène à son point de départ. Bientôt l'aiguillon de la faim se met de la partie; elle se dit qu'elle ne gagnera rien à faire la mauvaise tête et elle devient donc comme un petit mouton. C'est le moment de lui jeter un morceau de sucre... je me trompe, un petit lambeau de bœuf car devant lequel elle se garde bien de bouder. Voilà pour le deuxième acte.

Le plus fort est fait. Ce n'est qu'un jour après cela de lui faire exécuter les exercices préparatoires; de lui apprendre à nœudier au pas, de la suspendre à un fil de soie, de l'attacher à de petites voitures. Et alors, bien que le drapeau se résolve toujours à la ressource de la diète ou de la terrible bête tourmente. En revanche, de caresses et de friandises quand elle est arrivée à traîner le char, à diriger la broquette, à tirer le canon, à tourner le moulin et à danser sur la corde!

Généralement les honorables professeurs de puces se livrent eux-mêmes en pâture à leurs pensionnaires. M. Henri Gay cite le cas d'un Anglais, nommé M. Kitchingham, qui, les exercices terminés, déposait ses puces dix par dix sur le revers de sa main, couverte de cicatrices, et les laissait se désaltérer à même avec une bienveillance toute paternelle. De la salle à manger au dortoir le trajet n'était pas long. Ce d'ailleurs consistait en une couche chaude, narguée dans une boîte oblongue et capitonnée de flanelle rouge; là-dessus des couvertures blanches; bref un nid de petite maîtresse où les laborieuses ouvrières dormaient en paix et à l'abri des vents capotés.

M. Kitchingham les réveillait à dix heures du matin. Vite à la toilette! Un petit plumage de duvet très léger lui servait à élever les molécules de poussière on les débris de linge qui pouvaient s'être introduits entre les articulations et gêner les mouvements dans les exercices.

Et quel travail! Dix heures par jour, c'est-à-dire beaucoup plus qu'un employé quelconque. Le champ de travail des élèves de M. Kitchingham s'étend sur une table recouverte de papier blanc. La première, celle qui remporte invariablement le prix d'excellence, est de nationalité belge; il est clair que la sang flamand porte à l'esprit de mesure et de conduite. Ne me parlez pas de ces choses-là, s'il vous plaît, ni surtout des espagnoles, carlistes intraitables qu'on ne sait par quel bout prendre! Les belges ne craignent pas de rivaliser.

Aussi notre héroïne a-t-elle mérité le surnom d'Hercule. Le vaisselier en voire qu'elle traîne est mille fois plus pesant que son petit corps, et ses camarades ont si bien la conscience de sa supériorité que quand Hercule part de l'autel, elles se mettent en grève, convaincues qu'il ne leur servira de rien de chercher à le rattraper. Quand je vous disais que ces petites bêtes ont de l'esprit jusqu'au bout des pattes!

Une autre ariste du nom de Biondin, encore un belge, s'avise vous à trouver le moyen de traiter, le corps en dessous d'une puce broquette dont la roue se met à la partie opposée de la même corde; une troisième puce de l'eau dans un puits. Au début, ses pattes crochues ne lui permettaient pas de saisir le fil régulièrement; elle peisonnait et enchevêtrait toute la corde. Avec du temps et de la patience, elle a fini par se tirer d'affaires par ses propres moyens, et elle abandonne son travail assis qu'on ne la rappelle, tandis qu'au paravant, une fois prise au fil de soie, on ne pouvait lui faire lâcher prise.

En si dit assez pour justifier mes promesses du début. Reconnaissant-vous maintenant que la puce n'est pas ce qu'un vain peuple pense?

C'est le cas où jamais de terminer par une anecdote. Je vous prie de vous en souvenir et je vous prie de ne pas trop m'en vouloir si vous la classifiez déjà.

Un professeur de puces, peut-être M. Kitchingham, montrait, ses lauréates à une famille royale du continent, quand tout à coup l'Hercule de la bande disparaît.

Mais le professeur l'avait suivie des yeux, et après un moment d'embarras...

— J'en demandais pardon à Son Altesse, dit-il à l'une des princesses, mais mon élève s'est réfugiée sur son anguste personne... et si elle veut bien la rechercher, ce sera l'affaire d'un instant...

La jeune princesse s'exécute galement. Elle passa dans une chambre voisine et revint, quelques minutes après, tenant entre la puce et l'index l'insécable demandé.

— Mais à peine le professeur l'eut-il aperçu qu'il secoua la tête, et de sa voix la plus gracieuse:

— C'est à recommencer, dit-il; Votre Altesse s'est trompée! La puce qu'elle a bien voulu me rapporter est... une puce sautoire!

— Temps.

